

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

La convocation a été adressée individuellement le 06 décembre 2017 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le mardi 12 décembre 2017 à 20 h 00'

Séance ouverte à 20h05'

Absents excusés : René LATOUCHE et Julie GREGORY

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

Les élus n'ont pas de remarque.

TARIFS COMMUNAUX 2018

Proposition de tarifs pour l'année 2018

➤ **Photocopie :**

- A4 Noir ou bichromie0,15 €
- A4 Couleur0,30 €

Le format A3 ou la photocopie recto verso double le tarif suivant la qualité
Gratuité des photocopies noires ou bichromies pour les demandeurs d'emploi.

➤ **Location salle polyvalente :**

- Personne de Saint-Coulitz 50,00 €
- Personne extérieure..... 100,00 €
- Association de la commune gratuit
- Association extérieure..... 75,00 €
- Chèque de caution..... 200,00 €

➤ **Location de barnum**

- Un barnum..... 50,00 €
- Deux barnums..... 80,00 €
- Chèque de caution..... 300,00 €

➤ **Location de la maison des associations aux associations ou aux entreprises**

- Tarif journalier 50,00 €

➤ **Prêt de panneaux « Travaux » :**

- Petit : caution 100,00 €
- Grand : caution 150,00 €

➤ **Concession cimetière (15 ans) :**

- Un emplacement 70,00 €
- Deux emplacements 120,00 €

➤ **Concession cimetière (30 ans) :**

- Un emplacement 110,00 €
- Deux emplacements 200,00 €

➤ **Mini concession :**

- 15 ans 50,00 €
- 30 ans 80,00 €

➤ **Columbarium**

- 10 ans 150,00 €

➤ **Jardin du souvenir**

- Avec plaques..... 70,00 €

➤ **Podium**

- 32 m² (4 x 8).....100 €
 Caution..... 3000 €
- 16 m² (4 x 4).....60 €
 Caution..... 2000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2018 proposés supra.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune doit réaliser un emprunt relais pour les travaux d'assainissement collectif. Ce financement se fait sur la base des recettes que la commune va obtenir, mais qui ne sont pas encore perçues. Les subventions et le fond de compensation de la TVA (FCTVA) sont les principales.

Aussi, après consultation, seul la CREDIT AGRICOLE a répondu et fait la proposition suivante qui se décompose en deux prêts pour distinguer les modes de financement.

La proposition a un taux variable indexé sur l'Euribor qui est classée en 1A sur la classification Gissler. C'est un emprunt peu risqué qui peut être révisé si l'index devait varier considérablement. C'est la Banque Centrale Européenne qui fixe ce taux. Ces prêts sont à rembourser dans la limite de deux ans. Les intérêts sont dus trimestriellement.

Nom	Montant emprunté	taux variable	index Euribor	taux départ	frais dossier	Montant estimatif maximal intérêts à l'index de départ
Prêt relais Euribor FCTVA	157 900,00 €	1,20 %	-0,3290%	0,8710%	150 €	2 750,62 €
Prêt relais Euribor Subventions	645 500,00 €	1.20%	-0.3290%	0.8710%	650 €	11 244,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces deux prêt relais proposé par le Crédit Agricole.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a organisé un Fest Noz le 1^{er} juillet 2017.

Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 800 € pour participer aux frais des artistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 800 €. Les crédits sont inscrits au budget principal.

CCPCP – NOUVEAUX STATUTS

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pleyben, Châteaulin et du Porzay a adopté ses nouveaux statuts lors de la séance du 21 novembre 2017.

C'est pourquoi conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du CGCT. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts adoptés en Conseil Communautaire le 21 novembre 2017.

SDEF - STATUTS

Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicats Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Monsieur le Maire lis la note de synthèse sur les modifications approuvées au conseil syndical du SDEF.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDEF.

CCPCP – ADHESION SYMEED

Le Maire informe l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 21 novembre 2017, a pris la décision d'adhérer au Syndicat mixte d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère (SYMEED 29).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de Pleyben, Châteaulin et du Porzay au SYMMED 29.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de réfection de voirie vont être réalisés à partir du 13 décembre 2017 suivant la météorologie entre la RD770, le secteur de la Pointe et le rond-point de Pennaros.

Situation des travaux en cours et à venir.

Vœux du Maire le 13 janvier 2017.

Fin de séance à 21h00.

Gilles SALAÛN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOCH

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Absent excusé

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU

Absent excusé